

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 17 octobre 2022 à 19 h 30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

• **DM-2022-00038 – 315, chemin Ozias-Leduc**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme les éléments suivants :

- Une marge de recul latérale gauche pouvant différer de 0,72 à 1,94 mètre alors qu'à l'annexe B du Règlement de zonage numéro 413 pour la zone C-93, la marge de recul latérale doit être d'au moins 4,5 mètres;
- Une distance de 1,19 mètre entre la ligne de terrain et un appareil d'échange thermique situé en cour latérale gauche, alors qu'à l'article 94 du Règlement de zonage numéro 431, la distance d'un tel appareil avec une ligne de terrain doit être d'au moins 2 mètres;
- Une distance de 0,90 mètre entre la ligne de terrain latérale gauche et une galerie/escaliers alors qu'à l'article 94 du Règlement de zonage numéro 431, la distance minimale d'une ligne de terrain doit être d'au moins 2 mètres;
- Une distance de 1,20 mètre entre la ligne de terrain latérale gauche et deux bonbonnes de propane alors qu'à l'article 94 du Règlement de zonage numéro 431, la distance minimale d'une ligne de terrain doit être d'au moins 2 mètres.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, le 29 septembre 2022.

M^e Julie Waite, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 29 septembre 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Me Julie Waite, greffière